



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 12 juillet 2023

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 15/23 : Bilan, comptes de fonctionnement 2022 et rapport de gestion pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. But

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du Conseil d'État du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34)
- du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances du 19 mai 2015 (art. 87)

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

II. Préambule

La situation se présente comme suit au 31 décembre 2022, amortissements obligatoires compris :

| | Charges | Revenus | Résultats |
|---------------------|----------------|----------------|------------------|
| Budget 2022 | 2'669'576.00 | 2'681'966.00 | 12'390.00 |
| Comptes 2022 | 2'862'727.73 | 2'892'227.23 | 29'499.50 |
| Différences | 193'151.73 | 210'261.23 | 17'109.50 |

Avant attribution à la réserve 2820.17 Travaux futurs, l'excédent de revenu était de CHF 229'499.50.

L'annexe au préavis n° 15/23 fournit des informations complémentaires.

III. Commentaires sur les comptes de fonctionnement

Les amortissements usuels de CHF 36'500.00 ont été effectués.

La différence entre les prélèvements et attributions aux fonds de réserve se solde par une augmentation des fonds de réserve de CHF 54'383.75.

Ces comptes ont été examinés et certifiés conformes par la fiduciaire OFICO qui a établi un rapport faisant partie intégrante de ce préavis.

IV. Commentaire sur le bilan

Le compte 1820.21 Avances « Réseaux égouts épurations » a été créé. Un montant de CHF 21'300.00 correspondant au montant de la perte du domaine autofinancé a été ajouté. Ce dernier devra être couvert par les taxes activées, dès 2024.

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no 15/23 relatif au bilan, comptes de fonctionnement 2022 et rapport de gestion pour l'année 2022
- vu l'examen détaillé de ceux-ci
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

Le bilan et comptes de fonctionnement 2022 accompagnés du rapport de gestion de l'année 2022 sont adoptés tels que présentés.

DECHARGE

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

Adopté en séance de Municipalité le 11 juillet 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

R. Stalder



La secrétaire

L. Sanchez

- Annexes :
- Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2022
 - Annexe au préavis 15/23 relatif au bilan, comptes de fonctionnement 2022 et rapport de gestion pour l'année 2022
 - Rapport de gestion

*Municipaux responsables : Mme Anne Baumann 024/441.18.28 / 079/234.05.71
M. Roland Stalder, 079/910.76.30*

